

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Cher (18)
Commune d'Uzay Le Venon

Procès Verbal du Conseil Municipal Séance du 6 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de décembre à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Présents :

Gilles DELFOLIE, Maire.
Cécile REGRAIN, Philippe COUSIN, Adjoints.
Delphine COURTOT, Pascale IGORRA, Christel LEBLANC, Conseillères.
Pascal LECOURT, Conseiller.

Excusé :

Gilles CHANTRIER (pouvoir à P. IGORRA)

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Décision modificative n° 1 DCM 2023034

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Après lecture, le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Décision modificative n° 1 DCM 2023034

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, d'apporter la décision modificative suivante au budget principal 2023 :

•Dépenses d'Investissement

Ch 23 art 2313 Constructions :	- 19 311.57 €
Ch 21 art 2158 : Autres installations :	+ 4765.17 €
Ch 21 art 2116 : Cimetières	+ 14 546.40 €

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

